

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-37

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
AU PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES RIVIERES.
CONVENTION RELATIVE AU
« SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DU
TARN ET GARONNE – ANNEE 2011».**

Depuis 1992, il existe un partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Général du Tarn et Garonne pour le suivi de la qualité de l'Eau des rivières de notre département. Le programme 2011, a obtenu l'accord de l'Agence de l'Eau qui nous propose une convention concernant son aide financière.

I - ASPECT TECHNIQUE :

Dans cette convention il est prévu :

- Le suivi de la qualité des cours d'eau de 21 stations de mesure : Ayroux, Bartac, Baye, Bonnette, Courounets, Douvre, Gimone, Grand Mortariou, Larone, Lembous, Merdaillou, Miroulet, Nadesse, Payrol, Petite Séoune, Rieutort, Sère, Tauge, Tescou, Tessonne.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé à 6, pour toutes les stations de mesure.

II - ASPECTS FINANCIERS :

Le Comité de Gestion du SATESE du 25 janvier 2011 s'est prononcé favorablement sur ce programme dont le coût a été estimé à 36 458 €. L'aide de l'Agence sera de 18 229 € soit 50 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette nouvelle convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis favorable du comité de gestion du SATESE réuni le 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne relative au « suivi de la qualité des eaux superficielles du Tarn-et-Garonne -année 2011 dans laquelle il est prévu :
 - le suivi de la qualité des cours d'eau de 21 stations de mesure : Ayroux, Bartac, Baye, Bonnette, Courounets, Douvre, Gimone, Grand Mortarieu, Larone, Lembous, Merdaillou, Miroulet, Nadesse, Payrol, Petite Séoune, Rieutort, Sère, Tauge, Tescou, Tessonne,
 - le nombre de campagnes de prélèvements est fixé à 6, pour toutes les stations de mesure ;
 - coût du suivi : 36 458 € dont 18 229 € représentant l'aide de l'Agence (50 %) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,